



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président

Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS SP 07

Nos réf. : CAB20 142308

Le Conseil régional, le 23 novembre 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Permettez-moi de vous faire remonter avec insistance la situation des masseurs-kinésithérapeutes en Auvergne-Rhône-Alpes.

Lors de la première phase de confinement, ils avaient déjà été oubliés alors même qu'ils ont contribué de façon extrêmement importante à la gestion du covid, notamment par la pratique des massages respiratoires. Nous avons été dans ce cadre amenés à leur fournir en urgence du matériel de protection parce qu'ils n'avaient pas été incorporés dans les circuits d'approvisionnement.

Dans cette seconde phase du covid, les masseurs-kinésithérapeutes sont identifiés comme professionnels habilités à effectuer des prélèvements de dépistage du covid et c'est une bonne nouvelle. Mais comment comprendre en revanche qu'un masseur-kinésithérapeute ne soit pas autorisé à lui-même donner le résultat d'un prélèvement réalisé dans le cadre d'un test antigénique ?

Cette situation aboutit à une lourdeur et une pesanteur administrative qui n'est pas de nature à faciliter les choses et, surtout, c'est un manque de considération pour cette profession dont il est important de rappeler qu'elle nécessite de nombreuses années d'études.

Par ailleurs, je me permets également d'attirer votre attention sur le fait que l'acte de prélèvement d'un masseur-kinésithérapeute est rémunéré à hauteur d'environ 10€ alors que les autres professions de santé bénéficient d'une rémunération beaucoup plus élevée. Là encore, c'est une situation difficilement explicable.

Il est important que les masseurs-kinésithérapeutes soient pleinement à bord dans la gestion de la crise du covid. C'est une profession sur laquelle nous avons toujours pu compter. Je tenais très fermement à vous faire remonter ces éléments d'informations.

Avec l'expression de toute mon estime.

Laurent WAUQUIEZ